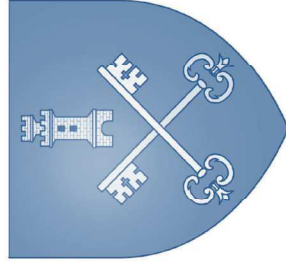


# SARRIANS

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



Conçu par	Commune
Dressé par B. WIBAUX	Habitat et Développement de Vaucluse Ingénieur aménagement rural Direction animation
J.B. PORHEL	Chargé de mission urbanisme
M. DUBOIS	Assistant d'études urbanisme



PIECE N° 2

## Plan Local d'Urbanisme PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



08/11/2016

## SOMMAIRE

	Pages
PREAMBULE .....	2
<b>ORIENTATIONS GENERALES .....</b>	<b>6</b>
<b>ORIENTATION 1 : Repenser l'organisation de Sarrrians.....</b>	<b>8</b>
<b>ORIENTATION 2 : Promouvoir un développement raisonné du territoire..</b>	<b>10</b>
<b>ORIENTATION 3 : Améliorer l'urbanité.....</b>	<b>12</b>
<b>ORIENTATION 4 : Maintenir la vitalité économique de la commune.....</b>	<b>14</b>
<b>ORIENTATION 5 : Renforcer la qualité de vie à Sarrrians.....</b>	<b>16</b>
<b>CARTE DE SYNTHESE N°1.....</b>	<b>18</b>
<b>CARTE DE SYNTHESE N°2.....</b>	<b>19</b>



## PREAMBULE

Sarrians est une commune dynamique située au sein de la Plaine Comtadine et aux pieds du massif des Dentelles de Montmirail. Située dans la moitié nord du département de Vaucluse, elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Ventoux Comtat Venaissin (CoVe), qui regroupe 25 communes et compte 69 124 habitants. Au-delà de son intégration à la CoVe, Sarrians est également incluse dans le périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arc Comtat Ventoux et s'inscrit comme pôle structurant de la Plaine Comtadine.

Le territoire de Sarrians oscille entre milieux secs - adossés aux contreforts avancés des Dentelles de Montmirail - et milieux humides de la plaine comtadine. La présence de ces deux écosystèmes est un apport de richesses sur le plan paysager, écologique mais également agricole. En effet, deux types de terroir sont présents sur le territoire communal. Il s'agit tout d'abord, d'un terroir de plaine irriguée, favorable à la culture céréalière, maraîchère et aux vergers, et d'un terroir de coteaux, avec la présence de la culture de la vigne, valorisée par l'AOC « Vacqueyras ». De plus, l'espace à vocation agricole occupe près de 88% de la superficie de la commune, et reste un secteur dynamique par rapport au reste du département, probablement en raison de la diversité de ses terroirs.

Cette richesse présente un enjeu écologique, avec la présence sur son territoire de sites naturels protégés par des inventaires et par des protections réglementaires : ZNIEFF et Natura 2000. Il s'agit également d'un enjeu en terme de développement touristique, au regard, notamment, de la qualité des paysages.

De plus, l'Ouvèze et les nombreux petits canaux qui irriguent le territoire présentent un patrimoine naturel important et présentent un enjeu majeur dans le domaine du risque inondation.

L'enjeu principal pour Sarrians est l'intégration de la présence d'un risque inondation, impactant fortement son territoire, et notamment des secteurs déjà urbanisés. La prise en compte de ce risque, dans le projet de développement de Sarrians, implique de repenser l'orientation de son développement urbain, de maîtriser les modes d'urbanisation, notamment afin de préserver le potentiel agricole, et de trouver de nouveaux secteurs pour la relocalisation des équipements, et des activités industrielles et artisanales ne trouvant pas leur place au sein du centre. Toutefois, ce dernier, ressentit initialement comme un handicap en terme de développement, est devenu un élément encourageant la commune à atteindre une démarche de qualité dans ses choix d'urbanisme.

Sarrians est une commune démographiquement dynamique, qui a toutefois connu, au cours de la période 1999-2007, un ralentissement de sa croissance. Ce constat est, entre autre, le fait d'un manque de foncier disponible, issu de l'impact du risque inondation appliqué sur les terrains constructibles du POS actuellement opposable.

La croissance démographique de ces 30 dernières années a profité principalement aux ménages bien établis dans la vie, trouvant à Sarrians des terrains disponibles pour y construire leur maison individuelle. Aujourd'hui, la commune présente un visage démographique vieillissant qui risque de s'accroître au regard du faible renouvellement des jeunes ménages. Le constat de la création d'un fossé générationnel, entre les personnes bien installées dans la vie et la population des moins de 29 ans, est un indicateur de la difficulté pour les jeunes ménages à s'installer à Sarrians. Ce paramètre est pris en compte par la collectivité pour le développement futur de Sarrians, d'autant plus que l'offre en logements est peu diversifiée (prédominance de grands logements

de types maisons individuelles) et que l'offre en logements à loyers maîtrisés est faible.

Toutefois, on constate, au cours de la dernière décennie, la réalisation de programmes de logements collectifs visant à contrebalancer la tendance passée, et notamment d'un point de vue urbanistique, avec des projets de requalification urbaine. Ces projets s'inscrivent en continuité du centre historique (lui-même bien préservé) présentant des formes urbaines plus denses et qui tendent vers la prise en compte d'une meilleure urbanité.

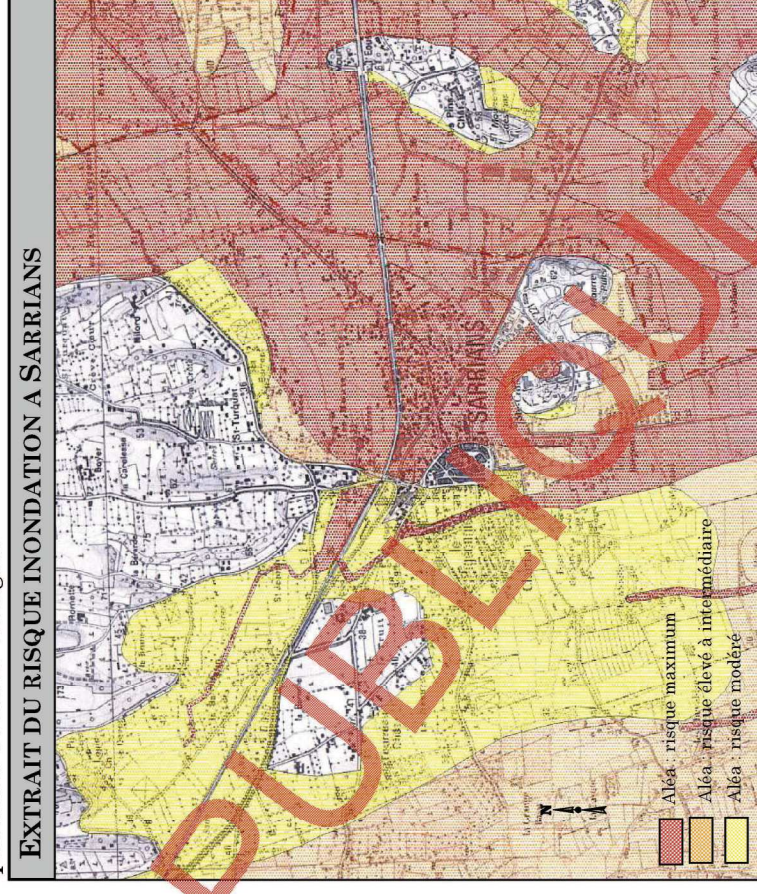
Sarriens présente comme atout certain, un dynamisme économique marqué, par une création constante d'établissements, un taux d'activité relativement élevé (signe d'une population active qui se porte bien). Ce dynamisme est le fait d'un tissu économique local diversifié, faisant de Sarriens le second pôle commercial de l'Arc Comtat Ventoux, assuré à la fois par les activités de la zone d'activités Sainte Croix, les commerces de proximités du centre et les activités issues de l'héritage du passé industriel, majoritairement situées le long de la RD 950.

Toutefois, cet héritage du passé industriel n'est pas sans impacts sur le paysage urbain, et notamment à proximité immédiate du centre ancien et le long du Boulevard Albin Durant, dont certains secteurs présentent une perte de vitalité, qu'il conviendrait de reconquérir. Pour ce faire, un projet « Cœur de ville » (opération mixte : logements/équipements/commerces) est en cours, sur ce secteur stratégique en terme de localisation.

Enfin, Sarriens présente un niveau d'équipements très intéressant, marqué par une diversité de l'offre, et qui s'inscrit en complémentarité avec la ville de Carpentras. La présence d'équipements et de services contribue à l'amélioration de la qualité de vie sur un territoire. D'autres éléments y contribuent également ; il s'agit : des déplacements doux, des transports collectifs et de la qualité urbaine des espaces publics. La réouverture récemment de la ligne TER Avignon-Carpentras avec une halte ferroviaire sur la commune voisine de Monteux, est un atout certain

en terme de mobilité intercity. Sarriens présente néanmoins quelques faiblesses. Il s'agit principalement de la traversée de la RD 950 qui fracture son territoire en deux parties, mais dont son rôle d'itinéraire BIS, notamment en période estivale, peut être exploité pour le développement touristique. De plus, Sarriens offre à sa population un réseau de piste cyclable décousu, ne présentant pas de cohérence en terme d'aménagement, et ce malgré des initiatives récentes qui tentent d'apporter des améliorations. Cependant, le projet de création de voie verte sur le tracé de l'ancienne voie ferrée est un atout majeur sur lequel il conviendrait de s'appuyer pour organiser et structurer les liaisons inter-quartiers et inter-villages.

EXTRAIT DU RISQUE INONDATION A SARRIENS



## SARRIANS DEMAIN, LE PADD, UN PROJET COMMUNAL POUR LES 10 ANNÉES À VENIR

Consciente de la nécessité d'organiser son développement, la commune de Sarrians désire s'inscrire dans un projet d'aménagement durable. Le diagnostic a clairement mis en évidence l'enjeu majeur sur le territoire communal : faire en sorte que Sarrians maîtrise durablement son développement, notamment au regard de la prise en compte du risque inondation, et garantisse un réel dynamisme démographique, social, économique et urbain.

A partir des enjeux et besoins identifiés dans le diagnostic, la commune a élaboré un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) assurant les conditions d'un équilibre harmonieux et pérenne de l'utilisation de son espace. Le développement de l'urbanisation et les perspectives d'évolution devront tenir compte notamment de la capacité des équipements publics de la commune.

Sarrians est identifiée à l'échelle du SCoT comme une commune à vocation de centre de proximité, avec comme enjeux majeurs d'accueillir :

- **de nouvelles populations**, en redynamisant sa croissance démographique (TCAM de 1,2%) portant sa population à **6 400 habitants environ**, pour les 10 années à venir.
- **de nouvelles activités économiques** dans une logique de complémentarité avec la ville centre : Carpentras.

Ainsi, la volonté des élus pour les 10 années à venir serait d'accroître le rythme de la croissance démographique. L'objectif est donc d'accueillir environ **700 habitants supplémentaires** d'ici 10 ans, soit **300 nouvelles constructions environ** à usage de logement (en estimant 2,36 personnes par logement en moyenne dans 10 ans). De plus, il convient d'inclure dans les besoins en logement, pour les 10 années à venir, **le phénomène de desserrement des familles** qui porterait le nombre de **nouvelles**

**constructions à usage d'habitation à 170 environ**. Ainsi, un **total d'environ 470 nouvelles constructions** seront nécessaires pour répondre au projet des élus.

Depuis plus de 20 ans, la densité des constructions réalisées sur Sarrians est d'environ 10 logements par hectare. En se fixant comme objectif de modération de consommation de l'espace, une densité moyenne de **25 logements par hectare** brute, la densité a plus que doublé par rapport aux 20 dernières années, permettant ainsi une densification de l'urbanisation, une modération de la consommation de l'espace et de lutter contre l'étalement urbain. Ainsi, en réalisant en moyenne 25 logements par hectare, environ **19 hectares** seront nécessaires pour atteindre les objectifs de développement.

Le PLU de Sarrians devra répondre à plusieurs enjeux à l'échelle du bassin de la Plaine Comtadine : renforcer son attractivité en répondant aux besoins de la population existante, future et des villages alentours, à la fois en terme de services publics et marchands, d'emplois, de déplacements, de prestation pour le tourisme et d'activités culturelles.

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune de Sarrians consiste à prendre en compte les risques majeurs d'une part, à préserver l'image du territoire d'autre part (à travers le paysage, l'agriculture, le patrimoine), à dynamiser l'usage de son territoire d'une autre part (à travers une urbanisation maîtrisée) et enfin, à affirmer son centre ville comme un véritable pôle dynamique à l'échelle du bassin de la Plaine Comtadine.

➔ Ce projet d'aménagement s'oriente autour de 5 grandes orientations. Il s'agit :

➤ **Tout d'abord, de repenser l'organisation de la commune en intégrant le risque inondation, condition nécessaire à un développement responsable et durable.** En effet, le risque inondation oriente le projet urbain de la commune de Sarrians. Ce projet devra permettre de conforter Sarrians comme pôle rayonnant et de promouvoir un développement responsable et durable.

➤ **Ensuite, de promouvoir un développement raisonné du territoire par la préservation des ressources, la mise valeur de l'agriculture, des milieux naturels, des paysages et des éléments de patrimoine.** La promotion d'un développement raisonné ne pourra s'effectuer qu'en privilégiant une urbanisation moins consommatrice d'espace, élément essentiel au maintien des équilibres urbains, ruraux et naturels du territoire, et devra s'inscrire dans une prise en compte de la qualité de l'agriculture, des paysages et du patrimoine.

➤ **Puis, de promouvoir une urbanisation adaptée au cadre urbain dans une logique de mixité, afin d'améliorer l'urbanité de Sarrians.** Pour assurer une urbanisation adaptée au cadre urbain existant, il conviendra de promouvoir un cadre urbain qualitatif, tout en favorisant le renouvellement urbain, dans un souci de relance du parcours résidentiel. Le projet « Cœur de ville » en cours s'inscrit dans cette logique et constitue la pierre angulaire du projet de développement urbain de la commune.

➤ **En outre, de tirer parti du potentiel économique, agricole et touristique du territoire pour maintenir et renforcer un tissu économique dynamique et varié.** Ce projet s'inscrit dans le cadre des compétences de la Communauté d'Agglomération du Comtat Ventoux Venaissin et vise à maintenir l'agriculture comme une composante importante du tissu économique communal, à favoriser le développement touristique et à confirmer la vocation de Sarrians comme pôle secondaire économique de la Plaine Comtadine.

➤ **Et enfin, de renforcer la qualité de vie du village par une meilleure organisation des déplacements doux, l'optimisation des transports collectifs, la mise en valeur des entrées de village et de nouvelles offres d'équipements publics et de services.** Pour réussir ce défi, la commune de Sarrians devra assurer une meilleure organisation des déplacements et des transports collectifs, valoriser les entrées de ville et adapter les équipements publics au développement de Sarrians.

# ENQUÊTE PUBLIQUE

## LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD



La commune de Sarrians a opté pour un projet de développement raisonné s'articulant autour de 5 orientations.

#### **ORIENTATION 1 – Repenser l'organisation de Sarrians**

- Le risque inondation oriente le projet urbain
- Conforter Sarrians comme pôle rayonnant
- Promouvoir un développement responsable et durable

#### **ORIENTATION 2 – Promouvoir un développement raisonné du territoire**

- Privilégier une urbanisation moins consommatrice d'espace
- Assurer le maintien des équilibres urbains, ruraux et naturels du territoire
- Prendre en compte la qualité paysagère et le patrimoine

#### **ORIENTATION 3 – Améliorer l'urbanité**

- Promouvoir un cadre urbain qualitatif
- Favoriser le renouvellement urbain
- Relancer une dynamique du parcours résidentiel

#### **ORIENTATION 4 – Maintenir la vitalité économique de la commune**

- Maintenir l'agriculture comme une composante importante du tissu économique communal
- Favoriser le développement touristique
- Confirmer la vocation de Sarrians en tant que pôle secondaire économique de la plaine Comtadine

#### **ORIENTATION 5 – Renforcer la qualité de vie à Sarrians**

- Assurer une meilleure organisation des déplacements et des transports collectifs
- Valoriser les entrées de ville et les axes structurants
- Adapter les équipements publics au développement de Sarrians



## ORIENTATION 1 – REPENSER L'ORGANISATION DE SARRIANS

### LE RISQUE INONDATION ORIENTE LE PROJET URBAIN :

- Privilégier le développement de la commune à l'ouest du centre historique et réorganiser la localisation des équipements publics, en considérant les besoins actuels et futurs.
- Densifier et reconquérir les espaces à proximité du centre historique et faire du boulevard Albin Durand un trait d'union entre le noyau historique et les secteurs ouest de la commune.
- Trouver une localisation adaptée aux besoins de développement de la zone d'activités industrielles et artisanales, afin de conforter la vocation de centre de proximité de la commune de Sarrrians et d'éviter les évasions vers les territoires alentours, notamment en terme d'emplois et de migrations domicile-travail.

### CONFORTER SARRIANS COMME POLE RAYONNANT :

- Conforter la place de Sarrrians comme centre de proximité et structurant à l'échelle de la plaine comtadine, notamment en terme d'accueil de nouvelles populations et d'activités et en renforçant l'accessibilité à la commune (meilleure lisibilité des transports publics. ).
- Redynamiser la croissance démographique (TCAM de 1.2%) et maîtriser le développement de l'urbanisation, notamment par la définition de limites franches de l'urbanisation et par la maîtrise des modes d'urbanisation.
- Organiser le développement de l'urbanisation en assurant une densité adaptée à chaque quartier, une diversité des formes urbaines et une mixité sociale et urbaine.
- Répondre aux besoins actuels et futurs des sarrriannais et des habitants de son micro-bassin de vie, notamment en terme de services publics et marchands, d'artisanat, de prestation pour le tourisme et les loisirs.

**PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT RESPONSABLE ET DURABLE :**

- Favoriser un mode d'urbanisme plus respectueux de l'environnement qui freine l'étalement urbain, en poursuivant les opérations de densification réalisées sur la commune et en travaillant sur une meilleure intégration des espaces publics dans les futurs projets d'aménagement.
- Intégrer la préoccupation du risque feu de forêt et du risque inondation et valoriser les espaces naturels concernés par les risques.
- Assurer une meilleure gestion des eaux pluviales et leurs rétention, en prévoyant des règles adaptées dans les opérations d'aménagement d'ensemble et en assurant une gestion adaptée à la problématique des eaux de ruissellement en provenance des zones de coteaux (maintien de plantations, préservation des axes d'écoulements, ...).
- Proposer un mode d'urbanisation qui favorise les déplacements doux, en développant les déplacements et les conditions d'accessibilité inter-quartiers, notamment pour les personnes à mobilité réduite, et en intégrant la préoccupation des nuisances dues aux axes routiers principaux.
- Prendre en compte les principes de construction bioclimatique et favoriser les modes de production d'énergie dites « propres », et notamment le photovoltaïque, dans le respect du site et de l'intérêt patrimonial.
- Favoriser l'utilisation de l'eau brute pour les usages non liés à la consommation humaine.

## ORIENTATION 2 – PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT RAISONNE DU TERRITOIRE

### PRIVILEGIER UNE URBANISATION MOINS CONSOMMATRICE D'ESPACE :

- Promouvoir un mode d'urbanisation moins consommateur d'espace avec une densité moyenne de 25 logements par hectare, qui se traduira par des densités différentes en fonction des secteurs, tout en favorisant le remplissage des dents creuses dans le tissu urbain existant.
- Adapter la capacité des zones constructibles avec le développement souhaité par la commune, tout en assurant une cohérence avec le niveau d'équipements et en privilégiant l'urbanisation des secteurs déjà desservis ou facilement raccordables aux réseaux.
- Diversifier les formes et les densités urbaines au sein du tissu urbain existant, en poursuivant notamment les opérations de renouvellement urbain récentes (projet en cours sur un espace en perte de vitalité) et en privilégiant la densification des espaces situés à proximité du centre historique et du boulevard Albin Durand.
- Permettre l'évolution limitée des logements en zones agricoles en réglementant les extensions et la création d'annexes.

✧ ASSURER LE MAINTIEN DES EQUILIBRES URBAINS, RURAUX ET NATURELS DU TERRITOIRE :

- Protéger les espaces naturels présentant une richesse écologique en prévoyant des règles adaptées aux enjeux écologiques.
- Favoriser le maintien des continuités écologiques recensées sur le territoire (corridor écologique du cours d'eau de l'Ouvèze, canaux d'irrigation, linéaires aquatiques, ...), notamment par la création de zones protégées, en vue de garantir leur préservation et leur pérennisation.
- Maintenir les fonctions environnementales et paysagères des éléments boisés les plus intéressants (arbres et alignements remarquables, haies, bosquets, massifs...) et assurer la protection des espaces agricoles présentant un fort enjeu écologique ou paysager.

✧ PRENDRE EN COMPTE LA QUALITE PAYSAGERE ET LE PATRIMOINE :

- Identifier les éléments de patrimoine les plus intéressants, afin de permettre leur préservation et de mettre en valeur les paysages remarquables en cohérence avec les circuits et cheminements thématiques existants parcourant le territoire communal.
- Mettre en valeur les espaces naturels existants (haie, espace libre, masse végétale de grande qualité de plaine ou de coteaux...), associés à la présence des filioles et canaux d'arrosage (patrimoine lié aux canaux d'irrigation), au regard de leur rôle dans le paysage.
- Assurer la protection et la valorisation des entrées de ville les plus sensibles et protéger les principaux cônes de vue ainsi que les grands éléments de paysage, notamment afin de préserver la silhouette du village d'origine.



### ORIENTATION 3 – AMELIORER L'URBANITE

#### PROMOUVOIR UN CADRE URBAIN QUALITATIF :

- Permettre la présence du végétal dans les futures opérations d'aménagement, en proscrivant notamment les espèces de plantes invasives.
- Développer les modes de vie de proximité, en permettant la localisation d'équipements et de commerces de proximité au sein de l'espace central, notamment dans le domaine de la culture et du loisir, et permettre la réalisation de lieux de socialisation, notamment par la création d'espaces publics dans les futures opérations d'aménagement.
- Redonner de la place à la ville piétonne et cyclable.
- Travailler sur l'harmonisation entre les quartiers, en assurant des continuités avec les tissus urbains existants (notamment sous forme de greffe urbaine) et en définissant des règles permettant l'émergence de projets architecturaux de qualité.

### ✂ FAVORISER LE RENOUVELLEMENT URBAIN :

- Favoriser le développement du village au sud de l'ancienne voie ferrée et à l'ouest du centre ancien, et privilégier les opérations de renouvellement urbain au sein de l'espace central, tout en permettant une densification mesurée dans certains secteurs partiellement urbanisés et déconnectés du centre, afin d'harmoniser les nouvelles constructions à la densité existante et de favoriser le remplissage des dents creuses.
- Faire évoluer les modes d'urbanisation, notamment en travaillant sur la relation entre les espaces publics, le bâti et la fonctionnalité de ces espaces.
- Définir l'organisation des nouvelles zones d'urbanisation en relation avec les quartiers environnants et en tenant compte du rôle structurant des équipements publics et des commerces de proximité (éléments de continuité entre les espaces urbanisés).

### ✂ RELANCER UNE DYNAMIQUE DU PARCOURS RESIDENTIEL :

- Définir des règles qui permettent de diversifier les formes d'habitat (habitat individuel, habitat groupé, habitat collectif,...).
- Favoriser la création de logements adaptés aux ménages modestes, aux jeunes ménages et aux seniors, en cohérence avec les objectifs du PLH, afin de privilégier la mixité sociale en incitant à la création de logements à loyers maîtrisés (20% minimum de la production totale de logements) et à la réalisation de programme d'accession à la propriété sociale.
- Promouvoir la création de logements de tailles modestes (du T2 au T4) et favoriser la mise sur le marché de logements locatifs.

## ORIENTATION 4 – MAINTENIR LA VITALITE ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

### ✂ MAINTENIR L'AGRICULTURE COMME UNE COMPOSANTE IMPORTANTE DU TISSU ECONOMIQUE COMMUNAL :

- Délimiter en zone agricole les espaces présentant un potentiel pour l'agriculture, en préservant notamment les espaces agricoles irrigués.
- Protéger l'activité agricole par un zonage et un règlement particulier visant à préserver et à pérenniser ces activités, en n'autorisant que les occupations du sol nécessaires aux exploitations agricoles.
- Favoriser le développement de la pluri-activité par la diversification de la fonction des sièges d'exploitation (hébergement touristique, vente de produits à la ferme, ...) et encadrer la réutilisation ou le changement de destination des bâtiments existants.

✂ FAVORISER LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

- La zone agricole représente un enjeu important pour l'hébergement touristique (gîtes, chambres et tables d'hôte) ; la réglementation devra permettre ces possibilités si elles sont nécessaires aux exploitations agricoles.
- Proposer un développement touristique orienté vers la nature, la vigne et la découverte du patrimoine et assurer le développement d'une offre pertinente d'hébergements pour les différents types de clientèles, tel qu'un village de vacances.
- Organiser et structurer le développement touristique, en lien avec les initiatives existantes (itinéraires cyclables existants) et avec les projets futurs (projet de voie verte « Via Venaissia »), et permettre la localisation d'un nouveau projet touristique et de loisirs sur le territoire communal.

✂ CONFIRMER LA VOCATION DE SARRIANS EN TANT QUE POLE SECONDAIRE ECONOMIQUE DE LA PLAINE COMTADINE :

- Favoriser le maintien et le développement d'activités économiques sur le territoire communal, en favorisant des implantations en relation et en complémentarité des activités existantes.
- Permettre à terme la réalisation d'une nouvelle zone d'activités, à l'Ouest du village et à proximité de ce dernier, afin de favoriser le maintien et l'accueil des activités artisanales sur le territoire communal.
- Assurer le renforcement de la capacité commerciale de Sarrians, pour une meilleure autonomie à l'échelle de son micro-bassin de vie, au travers de l'implantation de commerces de proximité dans l'espace central du village, et notamment en privilégiant l'accueil de ce type d'activités sur le boulevard Albin Durand.



## ORIENTATION 5 – RENFORCER LA QUALITE DE VIE À SARRIANS

### ✻ ASSURER UNE MEILLEURE ORGANISATION DES DEPLACEMENTS ET DES TRANSPORTS COLLECTIFS :

- Favoriser le développement des déplacements doux à l'échelle de la commune, en s'appuyant sur les tronçons existants et en utilisant le projet de reconversion de l'ancienne voie ferrée en voie verte pour mieux organiser et structurer ces modes de déplacement.
- Assurer une cohérence entre les secteurs de développement et les transports collectifs (lignes régulières, transports scolaires,...), notamment par le maintien de la centralisation des lignes de bus, sur le Boulevard Théodore Aubanel, pour une meilleure visibilité de l'offre (correspondances, ...).
- Promouvoir le stationnement dans la zone centrale, afin d'assurer une meilleure accessibilité au centre historique et aux commerces de proximité, et réorganiser la liaison inter-quartier des secteurs situés de part et d'autre de la RD 950, afin d'améliorer la perméabilité de cet axe.

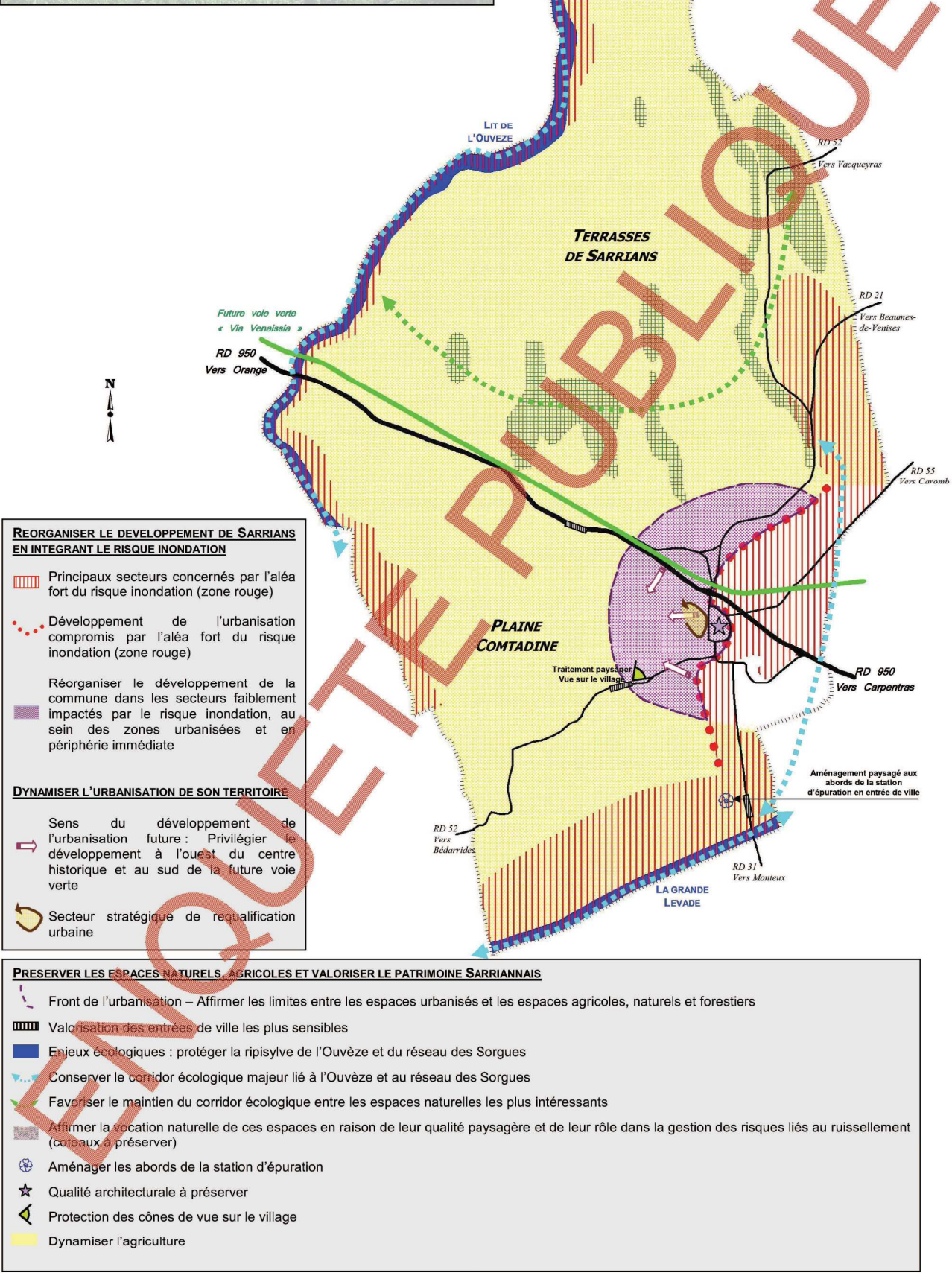
### ✂ VALORISER LES ENTREES DE VILLE ET LES AXES STRUCTURANTS :

- Valoriser les entrées de ville depuis les principaux axes en améliorant la sécurité et la circulation routière, par la mise en valeur du tissu urbain et la requalification des espaces publics.
- Améliorer la sécurité et la circulation routière de la RD 950, axe reliant Orange à Carpentras, notamment des piétons et cyclistes, et redonner un caractère urbain à cet axe. Sa requalification devra s'harmoniser avec le projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée.
- Assurer une entrée qualitative depuis la RD 52, en provenance de Bédarrides, afin de mettre en valeur le cône de vue sur le centre historique, et améliorer l'entrée de ville au Sud (RD 31), en provenance de Monteux, notamment en terme d'aménagement paysager aux abords de la station d'épuration.
- Assurer la requalification du Boulevard Albin Durand, afin d'affirmer son caractère urbain et son rôle d'axe structurant pour le développement de l'urbanisation.

### ✂ ADAPTER LES EQUIPEMENTS PUBLICS AU DEVELOPPEMENT DE SARRIANS :

- Prévoir l'extension ou la réalisation de nouveaux équipements publics (école, équipements sportifs, administratifs, socioculturels...) pour répondre aux besoins communaux et des villages alentours, tout en repensant leur localisation au regard du glissement vers l'ouest du centre de gravité du village de Sarrisans
- Intégrer la problématique du risque inondation dans le choix de localisation des équipements publics (la zone blanche du PPRi étant à privilégier).
- Tenir compte de l'organisation de la collecte et gestion des déchets ménagers dans les futures opérations d'aménagement, afin de faciliter le tri sélectif, et favoriser le déploiement des réseaux de communication numérique.

**CARTE DE SYNTHÈSE 1 : REORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE SARRIANS EN INTEGRANT LE RISQUE INONDATION, PAR LA PRESERVATION DES RESSOURCES ET LA MISE EN VALEUR DES ESPACES ET DU PATRIMOINE**



**REORGANISER LE DÉVELOPPEMENT DE SARRIANS EN INTEGRANT LE RISQUE INONDATION**

- Principaux secteurs concernés par l'aléa fort du risque inondation (zone rouge)
- Développement de l'urbanisation compromis par l'aléa fort du risque inondation (zone rouge)
- Réorganiser le développement de la commune dans les secteurs faiblement impactés par le risque inondation, au sein des zones urbanisées et en périphérie immédiate

**DYNAMISER L'URBANISATION DE SON TERRITOIRE**

- Sens du développement de l'urbanisation future : Privilégier le développement à l'ouest du centre historique et au sud de la future voie verte
- Secteur stratégique de requalification urbaine

**PRESERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET VALORISER LE PATRIMOINE SARRIENNAIS**

- Front de l'urbanisation – Affirmer les limites entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles, naturels et forestiers
- Valorisation des entrées de ville les plus sensibles
- Enjeux écologiques : protéger la ripisylve de l'Ouvèze et du réseau des Sorgues
- Conserver le corridor écologique majeur lié à l'Ouvèze et au réseau des Sorgues
- Favoriser le maintien du corridor écologique entre les espaces naturels les plus intéressants
- Affirmer la vocation naturelle de ces espaces en raison de leur qualité paysagère et de leur rôle dans la gestion des risques liés au ruissellement (coteaux à préserver)
- Aménager les abords de la station d'épuration
- Qualité architecturale à préserver
- Protection des cônes de vue sur le village
- Dynamiser l'agriculture

## CARTE DE SYNTHÈSE 2 : AFFIRMER LE CENTRE DE SARRIANS COMME VÉRITABLE PÔLE DYNAMIQUE

Future voie verte « Via Venaisià »

<b>RECONQUÉRIR LES ESPACES DU CENTRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principaux secteurs concernés par l'aléa fort du risque inondation (zone rouge)</li> <li>Secteur central – Conforter cet espace en intégrant son extension vers l'ouest</li> <li>Centre historique – Conserver son rôle identitaire</li> <li>Secteur stratégique de requalification urbaine</li> <li>Faire du Boulevard Albin Durand un trait d'union entre le centre historique et les quartiers ouest, ainsi qu'un site privilégié d'implantation de commerces et de services</li> <li>Secteur d'urbanisation périphérique – Structurer les espaces</li> <li>Terminer l'urbanisation des quartiers existants</li> <li>Zones urbaines fortement impactées par le risque inondation, dont le développement est compromis</li> <li>Zone existante d'équipements de loisirs et d'activités dont le développement est compromis en raison de la présence du risque inondation (zone rouge)</li> </ul>
<b>AMELIORER L'URBANITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Carrefour à aménager – voie de desserte inter-quartiers à créer</li> <li>Secteur d'urbanisation à moyen terme à organiser</li> <li>Redonner un caractère urbain à la RD 950, dans la partie agglomérée, en harmonie avec la future voie verte « via venaisià »</li> <li>Favoriser le développement des déplacements inter-quartiers en s'appuyant sur le projet de voie verte</li> <li>Perméabilité inter-quartiers à créer</li> <li>Redonner de la place à la ville piétonne et cyclable, par la création de cheminements doux inter-quartiers</li> <li>Affirmer le Boulevard Théodore Aubanel, comme espace public central, notamment en terme de transports publics</li> <li>Maintenir et conforter la fonction commerciale du centre</li> </ul>



de 9 mars 2017